



# Montage, utilisation et démontage des échafaudages

Conforme à la recommandation de la CNAMTS

**R 408** pour les échafaudages de pied

**R 457** pour les échafaudages roulants

## Préambule

### Pourquoi une recommandation sur le montage, l'utilisation et le démontage des échafaudages ?

Le travail en hauteur est la 3<sup>e</sup> cause d'Accidents du Travail et la 2<sup>e</sup> en termes d'accidents mortels après les accidents de conduite. Ces accidents proviennent :

- D'une méconnaissance des règles d'utilisation des échafaudages.
- D'une défaillance du matériel.
- Des conditions de travail qui présentent des dangers.
- Des Équipements de Protection Individuelle non utilisés, défectueux ou non adaptés aux risques.
- Du comportement humain : « je sais, mais je ne fais pas ».
- Du non-respect des règles et procédures.

Cette formation a pour objectifs la sauvegarde des personnes et des biens, la compétence des intervenants en matière d'utilisation des échafaudages.

### Pour qui ?

La formation au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages est établie pour assurer la sécurité de toutes les personnes de plus de 18 ans utilisant des échafaudages, ainsi que celles des personnes se trouvant dans leur environnement proche au moment des manœuvres.

### Comment ?

Les recommandations R 408 et R 457 donnent les règles de prévention et de protection pour réaliser en toute sécurité les manœuvres liées au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied et roulants.